

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2023-04 relatif à la délégation de certaines compétences du Comité administratif de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil, le mercredi 15 novembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 15 novembre 2023.



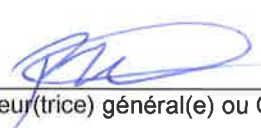
Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Pascal Blais, directeur(trice) général(e)
ou greffier(ière) de la Municipalité de
Saint-Denis-de-Brompton, certifie sous mon
serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro
2023-04 relatif à la délégation de certaines compétences du Comité
administratif de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil,
le 20 novembre 2023 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 novembre 2023.

SCEAU



Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)